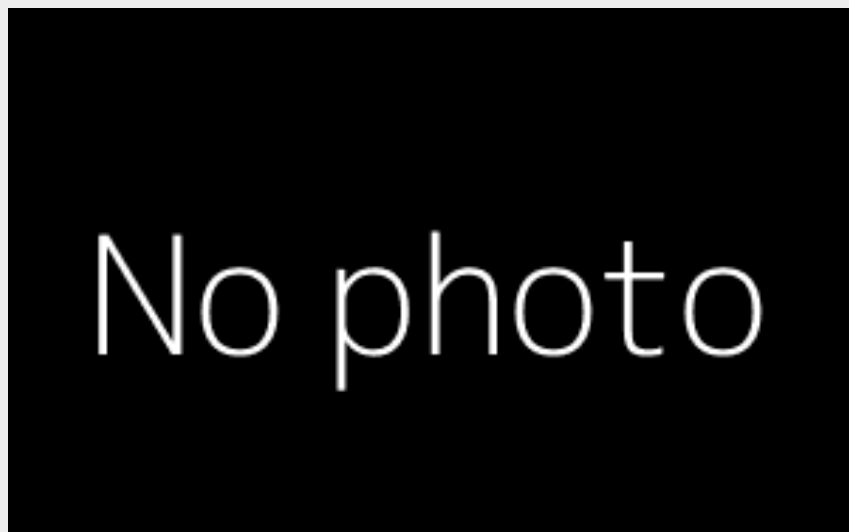


Itinéraire n°3 : Chemin des Lutins

CC du Pays des Ecrins



Pour consulter les conditions du domaine, cliquez [ici](#).

Itinéraire de 4 km depuis le chalet nordique de Vallouise - 225 D+

Montez de Vallouise jusqu'à Puy Saint Vincent en empruntant l'ancien sentier du facteur.

Balisage : jalons avec drapeaux violets "ski de randonnée"

Description :

L'itinéraire démarre au chalet nordique de Vallouise.

Vous remontrerez progressivement par le sentier historique qu'empruntait quotidiennement le facteur jadis.

La descente se fait par la piste bleue "Vallouise", qui relie Puy Saint Vincent à Vallouise.

Infos pratiques

Pratique : Ski de randonnée

Exposition : E1

Cotation ski : Ski 1

Cotation marche : F

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Recommandations

→ Vous empruntez ces itinéraires sous votre propre responsabilité. Informez-vous des conditions météorologiques, nivologiques et des risques d'avalanche édités par Météo France, mais aussi des Bureaux d'Information Touristique ou des Chalets nordiques avant votre départ.

→ Vous devez impérativement vous munir du matériel de sécurité et savoir vous en servir : DVA, pelle, sonde, kit de premiers secours.

→ La pratique des activités nocturnes sur les domaines nordiques est interdite. Elle doit être encadrée par un professionnel et soumise obligatoirement à l'autorisation du service des pistes.

→ Plusieurs itinéraires sont partagés avec les skieurs de fond, les randonneurs raquettes/piétons, les chiens de traîneau et les traileurs. Soyez prudents.

→ Il est interdit de remonter le long des pistes de ski sauf si le balisage vous l'indique. Dans ce cas, vous n'êtes pas prioritaires lorsque vous les traversez.

→ Respecter la signalétique : dangers, interdictions, sens des pistes, entre autres.

→ Ne surestimez pas vos capacités !

→ Emportez vos déchets !

→ Lors de vos montées et descentes en hors-piste, vous pourriez croiser des zones clôturées en triangle : il s'agit de zones de mise en défens des zones d'hivernage du tétra lyre. Respectez ces zones et contournez-les.

→ N'hésitez pas à vous munir d'un topo-guide pour avoir à portée de main toutes les informations sur les itinéraires ski de randonnée

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo avant votre départ et de ne pas surestimer vos possibilités. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

Coordonnées des secours : Secours Montagne : 112